Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260331-D_2026_03_31_08-DE

DÉPARTEMENT : MORBIHAN
ARRONDISSEMENT : PONTIVY
COMMUNE : SAINT-SERVANT-SUR OUST

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE du 31 mars 2026

Le samedi trente-et-un mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servant-Sur-Oust, légalement convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Maryannick LE DEVEHAT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Maryannick LE DEVEHAT, Sophie CASSAR, Gilles OLIVIER, Chrystelle PERU, Florence ZUBINSKI, Laurence WACRENIER, Isabelle BAILLY, Christophe BOIVANT, Johan CLEQUIN, Christophe GILLET, Etienne RIVAL, Maxime LE HE, Laurent ROUSSEAU, Julien BLANDINO, Chloé SERRIERE.

Absents excusés et représentés : Néant

Absents non excusés: Néant

Le quorum est atteint.

Mme Chrystelle PERU a été désignée secrétaire de séance.

8 - FINANCES : Approbation des comptes de gestion 2025

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion et le compte administratif n'ont pu être adoptées lors de la précédente mandature en raison d'une panne nationale sur les services de la DGFiP.

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2025 dressés par le comptable public,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260331-D_2026_03_31_08-DE

et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025 pour le budget principal et le budget annexe du lotissement Le Rocher. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE : Unanimité
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
Mme Maryannick LE DEVEHAT	Mme Chrystelle PERU
	MAIRIE de St SERVANT-sur-OUST (MORBIHAN)